

Sujet : [INTERNET] Carrière de Saint-Lary

De :

Date : 20/02/2020 23:39

Pour : pref-utilite-publique@ariefge.gouv.fr

Mme la préfète,

Je suis très étonné de voir surgir à nouveau ce projet de carrière de marbre, qui constitue un non-sens écologique et économique.

Le passage des camions dans les villages est quasiment impossible : la route est très étroite à Saint-Lary, le pont de Saint-Lary nécessite de braquer à 90°, la route est également très étroite et sinueuse à Rouech ou aux Loubères. Pour cette raison, il est envisagé d'emménager plus ou moins rapidement un trajet par la route forestière de Rouech, en la reliant à celle du Moussaou. Cette solution est encore pire que la première. Comment peut-on imaginer que des camions chargés de marbre puissent transiter sur 18 km de pistes forestières sans causer des dégâts, à la piste elle-même tout d'abord, à la faune sauvage ensuite, très riche dans cette forêt domaniale (qui abrite entre autres espèces l'ours brun, mais aussi de nombreux cervidés...) et enfin aux randonneurs à pied ou à VTT qui s'y promènent régulièrement. Le parking situé peu après la carrière est un départ très fréquenté pour les randonnées, qu'il s'agisse de la boucle balisée du sentier de découverte de la Haute Bellongue ou de l'ascension du pic de Paumaude (2082 m) ou du col et du pic de Nédé (1647 m). Les randonneurs devront se partager le début de piste avec les camions. Est-ce vraiment réaliste ? Du côté de la forêt du Moussaou, les randonneurs sont certes moins nombreux mais ils sont quand même bien présents. Le pic de Sérau (1721 m) peut être gravi depuis Borde Bonaud (Augirein) ou la Cobe (Augistrou) en empruntant certaines portions de cette piste. Enfin, j'ai pu constater lors de ma dernière visite au pic de Nédé que la piste était défoncée par endroits, ainsi que le pont près du parking (1030 m). Je suppose que ces dégâts sont liés à une première tentative de passage de camion lourd. Qui va payer les réparations ? L'exploitant ou le contribuable ?

Outre les nuisances et dangers de la piste, la carrière va durablement défigurer le fond de la vallée de Rouech. Le déboisement rendra l'endroit inesthétique. Le ruisseau à truites en dessous sera affecté, même si l'exploitant s'en défend (les truites n'aiment pas les eaux turbides). Les loutres, qui se nourrissent des truites, et le desman des Pyrénées partiront ailleurs (voir l'étude d'impact). L'accès au départ des randonnées sera plus compliqué, voire aléatoire (un camion ne pouvant croiser une voiture sur une telle route). L'hiver, les randonneurs à ski ou à raquettes avaient pour habitude de laisser leur voiture à la carrière, le parking de fin de route étant souvent trop enneigé. Cet endroit magnifique pour la balade hivernale deviendra ainsi beaucoup plus difficile d'accès.

Le calcul financier entre l'apport des touristes d'une part et les revenus générés par la carrière d'autre part a-t-il été bien mené ? Les randonneurs louent des gîtes à la semaine (nombreux dans cette vallée ou en Bellongue en général), ou alors prennent une chambre à l'auberge de l'Isard à Saint-Lary, qui offre également une restauration de qualité. Ils se ravitaillent à l'épicerie de Saint-Lary et achètent le fromage de la Calabasse. Qu'advientra

t-il de tout ça lorsque la moitié de la vallée sera devenue un repoussoir à randonneurs ?

Enfin, nous sommes en vallée de Rouech dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et dans la ZNIEFF de la Bellongue sud. Ces classements sont-ils uniquement des labels pour la communication ? Si c'est ça, c'est raté. Aujourd'hui, la communication se fait en temps réel sur les sites internet, et je me doute que les futurs commentaires sur la vallée de Rouech ne seront pas élogieux si ce projet venait à aboutir.

Soyez assurée, madame la préfète, de l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Olivier Llopis

Toulouse